

XVII^{me} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

XVIIème Conférence Internationale de la Croix-Rouge

Stockholm, Août 1948

STOCKHOLM AOUT 1948

Document No.



A 12.11

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

LES RELATIONS DE LA CROIX-ROUGE

AVEC LES

NATIONS UNIES ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(Point XVII de l'Ordre du Jour de la COMMISSION GENERALE)

Rapport établi par le
Secrétariat de la
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

LES RELATIONS DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

AVEC LES NATIONS UNIES ET LES AUTRES

ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

Dès 1945, époque à laquelle les Nations Unies furent constituées, les relations de la Croix-Rouge avec la nouvelle organisation internationale furent discutées.

La Conférence consultative des délégués des Sociétés nationales de la Croix-Rouge réunie au siège de la Ligue en octobre 1945 a adopté la recommandation suivante:

"La Conférence recommande au Conseil des Gouverneurs de s'efforcer de faire introduire dans les textes qui seront appelés à régir les futures relations internationales une clause relative aux Sociétés de Croix-Rouge, à leurs rapports mutuels et à ceux qu'elles auront avec leurs gouvernements. Il serait souhaitable que cette clause fut formulée en ces termes:

- (i) Etant donné que l'oeuvre de solidarité internationale accomplie par la Croix-Rouge peut appuyer de manière efficace l'idée de compréhension et de paix entre les nations, les Etats Membres se déclarent prêts à stimuler et à encourager les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, dont l'oeuvre a pour but d'améliorer la santé, de prévenir les maladies et d'atténuer les souffrances dans le monde.
- (ii) Le caractère indépendant et volontaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge reconnues par leurs gouvernements et exerçant leur action dans les limites prévues par la Convention de Genève, comme dans l'esprit qui l'a inspiré, sera respecté en toutes circonstances.
- (iii) Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge bénéficieront des privilèges et des exonérations propres à leur faciliter l'accomplissement de leur tâche humanitaire, ainsi que celle des organisations internationales de la Croix-Rouge.
- (iv) Les mesures nécessaires seront prises en vue de maintenir en toutes circonstances le contact entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de tous les pays afin d'assurer l'accomplissement de leur oeuvre humanitaire."

A son tour, le Conseil des Gouverneurs a adopté, lors de sa réunion d'Oxford en juillet 1946, la résolution suivante:

"Le Conseil des Gouverneurs décide de recommander à l'Assemblée générale d'attirer l'attention des Membres de l'Organisation des Nations Unies sur l'intérêt tout spécial qui s'attache:

1. à ce qu'ils encouragent et favorisent l'établissement et la coopération des organisations volontaires nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment autorisées;

2. à ce que soit respecté en toutes circonstances le caractère indépendant et volontaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dûment reconnues par leur Gouvernement, et exerçant leur action en conformité avec les principes des Conventions de Genève et de La Haye et dans l'esprit humanitaire de la Croix-Rouge;

3. à ce que les mesures nécessaires soient prises pour maintenir en toutes circonstances le contact entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de tous les pays, afin d'assurer l'accomplissement de leur oeuvre humanitaire."

Le 21 août 1946, le Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue a transmis à M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies, une copie de cette résolution en lui demandant de la mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des Nations Unies.

De son côté, le Gouvernement belge, sur l'initiative de la Croix-Rouge de Belgique, a proposé une motion semblable à la 2ème session du Conseil Economique et Social des Nations Unies. En même temps, il était demandé aux Sociétés nationales de la Croix et du Croissant-Rouge des pays membres des Nations Unies de pressentir leurs gouvernements respectifs pour qu'ils appuient la dite résolution, laquelle serait présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies.

C'est après examen de cette résolution que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 19 novembre 1946, le texte suivant:

"Considérant que le Conseil Economique et Social est habilité en vertu de l'article 62 de la Charte à présenter à l'Assemblée Générale des recommandations ayant trait à des questions économiques, sociales, culturelles, pédagogiques et sanitaires de portée internationale,

Considérant que l'oeuvre de solidarité internationale accomplie par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge contribue effectivement à l'édification d'un idéal de compréhension et de paix entre les nations,

Le Conseil Economique et Social recommande en conséquence à l'Assemblée générale d'attirer l'attention des Membres de l'Organisation des Nations Unies sur l'intérêt tout spécial qui s'attache

1. à ce qu'ils encouragent et favorisent l'établissement et la coopération des organisations volontaires nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment autorisées;

2. à ce que soit respecté en toutes circonstances le caractère indépendant et volontaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dûment reconnues par leur Gouvernement, et exerçant leur action en conformité avec les principes des Conventions de Genève et de La Haye et dans l'esprit humanitaire de la Croix-Rouge;

3. à ce que les mesures nécessaires soient prises pour maintenir en toutes circonstances le contact entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de tous les pays, afin d'assurer l'accomplissement de leur oeuvre humanitaire."

A sa réunion des 29-30 novembre 1946 à Paris, le Comité Exécutif de la Ligue a voté la résolution suivante:

"Le Comité Exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, réuni en session ordinaire à Paris les 29 et 30 novembre 1946, a pris connaissance avec un vif intérêt de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 novembre et concernant la Croix-Rouge.

Le Comité Exécutif de la Ligue, constatant que la décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui consacre solennellement la position morale de la Croix-Rouge dans le monde constitue un événement d'une portée considérable pour son oeuvre à venir et facilitera grandement la tâche des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

adresse à l'Organisation des Nations Unies ses sentiments de vive gratitude pour ce témoignage d'appréciation et cette preuve de confiance qui constitue pour les ouvriers de la Croix-Rouge dans toutes les parties du monde un encouragement de haute valeur et fortifiera encore leur volonté de travailler sans défaillance à améliorer le sort de tous ceux qui souffrent,

espère que la décision prise par l'Assemblée Générale des Nations Unies est le début d'une collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge."

De son côté, la V^e Conférence régionale des Sociétés de Croix-Rouge du Continent américain qui s'est réunie en février 1947 à Caracas a voté la résolution suivante:

"La Conférence considérant l'idéal élevé de solidarité humaine et de paix universelle qui inspire l'oeuvre de l'O.N.U., recommande qu'un message soit adressé au Secrétariat de cette organisation pour l'informer de l'ouverture de la V^e Conférence des Croix-Rouges du Continent américain, et lui exprimer le voeu fervent formé par cette dernière pour que triomphent les nobles idéals grâce auxquels la Croix-Rouge compte voir banni à jamais le crime que constitue la guerre."

Le 11 mars 1947, M. James T. Nicholson, Vice-Président exécutif de la Croix-Rouge américaine, et M. B. de Rougé, Secrétaire Général de la Ligue, ont rendu visite, au nom de M. Basil O'Connor, Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue, à M. Adrian Pelt, Secrétaire général-adjoint des Nations Unies, à Lake Success - New-York. Ils lui firent part des résolutions citées ci-dessus du Comité Exécutif de la Ligue et de celles de la Conférence de Caracas, exprimant le désir qu'une collaboration étroite puisse être maintenue entre les Nations Unies et la Ligue.

M. Pelt confirma aux délégués de la Ligue que les dispositions de la résolution prise par l'Assemblée générale des Nations Unies s'appliquent non seulement aux Sociétés nationales, mais aussi à leur fédération qui est leur représentante sur le plan international.

Toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été informées de la résolution citée plus haut de l'Assemblée générale des Nations Unies et, depuis 1946, le Secrétariat de la Ligue travaille en étroite collaboration avec les Nations Unies et leurs Agences spécialisées. Il faut rappeler à ce sujet que dans sa session de mars 1948 à Genève, le Comité Exécutif de la Ligue a adopté la résolution suivante :

"Le Comité prend acte du rapport que le Secrétaire Général de la Ligue lui a présenté sur les relations que le Secrétariat a établies ou maintenues avec des organisations internationales luttant pour la paix.

Elle exprime le voeu que ces relations soient poursuivies, étant entendu que la collaboration de la Ligue avec les organisations gouvernementales internationales devra être effectuée sur un plan consultatif, afin de maintenir intacte l'indépendance de la Croix-Rouge.

En ce qui concerne la représentation de la Ligue à des conférences internationales, la Commission émet l'avis que cette représentation pourrait être effectuée par des délégués du Secrétariat ou, le cas échéant, par des délégués de Sociétés nationales dans les pays desquelles ces conférences ont lieu. Le Comité exprime également l'opinion que la nomination d'un représentant permanent de la Ligue auprès des Nations Unies pourrait s'avérer utile."

De son côté, la IX^e Conférence internationale américaine, réunie à Bogota (Colombie) en mai 1948, a voté la résolution suivante:

"La IX^e Conférence internationale américaine fait sienne la résolution approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 novembre 1946, relative à la Croix-Rouge et concernant le développement et l'appui des activités de cette éminent institution humanitaire."

Relations avec les Nations Unies
et
leurs Institutions spécialisées

Nous donnons ci-après un bref résumé des relations de la Ligue avec les diverses institutions des Nations Unies.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

La Ligue a été représentée à la Conférence de l'Unesco qui se tint à Paris en novembre 1946, par MM. G. Milsom, Sous-Secrétaire général et Laurence Reece, du Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

M. Ch. A. Schusselé, Directeur-adjoint du Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse, et M. W.L. Gower, Représentant personnel du Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue, représentèrent la Ligue en février 1947, à Paris, à une Conférence consultative de cinquante-trois organisations internationales privées convoquée par l'Unesco. Cette conférence eut pour tâche la création d'un Conseil temporaire des organisations internationales privées s'occupant de la reconstitution de l'éducation, de la science et de la culture (TICER). La Ligue fait partie de ce Conseil ainsi que de son Comité d'Experts et est représentée au sein de ces deux organisations par M. G. Milsom, Sous-Secrétaire général.

Invitée à la seconde Assemblée générale de l'Unesco qui s'est réunie à Mexico-City en novembre 1947, la Ligue a été représentée par M. Luis Garrido, Secrétaire Général a.i. de la Croix-Rouge mexicaine.

A la demande de l'Unesco, le Secrétariat de la Ligue a envoyé à l'occasion de la réunion d'un cercle d'études à Sèvres (juillet-août 1947) une documentation sur la Ligue ainsi que sur la Croix-Rouge de la Jeunesse.

De plus, le Secrétariat de la Ligue a envoyé en vue de l'exposition que l'Unesco a organisé à Mexico (novembre-décembre 1947) la documentation que celle-ci lui avait demandée.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

La Ligue a été invitée par les Nations Unies à envoyer un observateur à la Conférence internationale de la Santé qui s'est réunie à New-York en juin 1946 et s'y est fait représenter par le Dr. Foad McGinnes, de la Croix-Rouge américaine.

Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue a adopté à sa session d'Oxford la résolution suivante:

"Le Conseil des Gouverneurs invite le Secrétariat de la Ligue à établir et à maintenir le contact avec l'Organisation Mondiale de la Santé des Nations Unies, afin de porter à la connaissance des Sociétés nationales les résolutions de cette organisation et leur communiquer toutes les études techniques préparées par celle-ci et susceptibles de leur être utiles dans leurs activités sanitaires."

En conséquence le Dr. E. Pampana, alors directeur du Bureau d'Hygiène et des Secours de la Ligue, a représenté cette dernière à la réunion de la Commission intérimaire de l'Organisation Mondiale de la Santé (CI/OMS) qui se tint à Genève en 1947.

De même, le Dr. Z.S. Hantchef, directeur a.i. du Bureau d'Hygiène de la Ligue, a représenté cette dernière, en qualité d'observateur, aux sessions successives de la Commission intérimaire.

A l'Assemblée Mondiale de la Santé qui s'est réunie en juin 1948 à Genève et au cours de laquelle l'O.M.S. fut définitivement constituée, la Ligue a été représentée par M. le Dr. jur. G. Bohny, Vice-Président d'honneur du Conseil des Gouverneurs, M. B. de Rougé, Secrétaire Général et le Dr. Z.S. Hantchef, directeur a.i. du Bureau d'Hygiène.

A la suite d'une réunion en décembre 1947 entre le Dr. Brock Chisholm, Secrétaire exécutif de la CI/OMS et une délégation du Secrétariat de la Ligue, le représentant du Bureau d'Hygiène de la Ligue a été admis à participer comme observateur aux réunions du Comité d'Experts sur la Tuberculose et du Comité d'Experts pour les Maladies vénériennes de la CI/OMS.

D'autre part, des contacts étroits et une collaboration technique se sont établis entre le Secrétariat de la CI/OMS et le Bureau d'Hygiène de la Ligue.

Fonds international de Secours à l'Enfance (FISE)

Des contacts techniques ont été établis entre le Secrétariat de la Ligue et le FISE. La Ligue a été invitée à envoyer un observateur à la réunion d'une Commission mixte d'Experts du FISE et de l'OMS traitant des problèmes de la lutte contre la tuberculose qui se tint à Paris le 15 juin 1948.

Le Dr. Z.S. Hantchef a représenté le Secrétariat à cette réunion.

Appel des Nations Unies en faveur de l'Enfance (UNAC)

Les organisateurs de cet Appel ont invité la Ligue à participer, en qualité d'observateur, à une conférence de délégués d'un certain nombre d'organisations internationales ainsi qu'à la "Réunion régionale européenne" de la Commission consultative de l'UNAC qui se sont tenues les deux à Genève en février 1948. La Ligue a été représentée à ces réunions par le Prof. L. Ledermann, Attaché à la direction chargé des relations avec les

organisations internationales, M. Ch. A. Schusselé, directeur-adjoint du Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse, et M. Alfred Harries, de la Croix-Rouge américaine.

A cette occasion, le Secrétariat de la Ligue a envoyé un rapport détaillé aux Sociétés membres sur l'organisation et les activités de l'UNAC.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Aux première et seconde réunions de la Conférence de FAO à Washington, la Ligue a été représentée par la Croix-Rouge américaine. Le Prof. L. Ledermann a représenté la Ligue à la troisième session de cette Organisation qui a eu lieu à Genève du 25 août au 11 septembre 1947.

A l'occasion de cette dernière réunion, le Dr. Z.S. Hantchef a été invité à faire un exposé devant le Comité consultatif de la Nutrition de FAO traitant de l'activité des Sociétés nationales membres de la Ligue, dans le domaine de l'hygiène alimentaire.

La Ligue a été également invitée à se faire représenter à la réunion du Comité de Nutrition de FAO qui s'est tenu en février 1948 à Baguio (Iles Philippines). A la demande de la Ligue, la Croix-Rouge des Philippines a désigné le Dr. Juan Salcedo comme représentant de la Ligue à la dite réunion.

Des rapports détaillés sur ces différentes réunions de FAO ont été envoyés à toutes les Sociétés membres de la Ligue.

La Ligue a été invitée, et a accepté cette invitation, à se faire représenter par un observateur à la Conférence de la Nutrition qui se tiendra à Montevideo (Uruguay) en juillet 1948.

Organisation des Nations Unies pour les Secours et la Reconstruction (UNRRA)

Cette organisation, dont la mission s'est terminée à la date du 30 juin 1947, a sollicité l'aide du Secrétariat de la Ligue en vue de la réorganisation des services d'infirmières en Autriche.

Organisation internationale pour les Réfugiés (OIR)

La Ligue a été représentée par M. Stephen L. Eckard, de la Croix-Rouge américaine, à la première réunion de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les Réfugiés (CPOIR), qui s'est tenue en février 1947 à Genève.

M. Marc Maison, président de la Section de Lausanne de la Croix-Rouge suisse, représenta la Ligue à la seconde réunion de CPOIR qui eut lieu à Lausanne en mai 1947.

Par la suite, la Ligue fut invitée à collaborer à différents "Groupes de Travail" de CPOIR, en particulier à celui qui avait trait au rétablissement des spécialistes.

Mademoiselle Yvonne Hentsch, directrice du Bureau des Infirmières et du Service Social et Madame Heil-Zuur, du même Bureau, ont représenté la Ligue à ces réunions.

Enfin, M. le Prof. L. Ledermann a représenté le Secrétariat de la Ligue aux 4ème, 5ème et 6ème réunions de la CPOIR qui toutes eurent lieu à Genève.

Des rapports détaillés sur ces réunions ont été envoyés aux Sociétés membres.

En février 1948, les chefs des différentes sections de la CPOIR et du Secrétariat de la Ligue se sont réunis, sous la présidence de M. H.W. Dunning, Secrétaire exécutif de la Ligue, afin d'élaborer un programme pour une collaboration technique des deux organismes.

Commission Economique pour l'Europe (CEE)

Cette Commission ayant repris les tâches de l'Office central des Transports intérieurs européens (ECITO) avec lequel la Ligue a entretenu des rapports, le Comité des Transports intérieurs de la CEE a invité la Ligue à participer à plusieurs de ses "Groupes de Travail" s'occupant notamment des problèmes du transport routier.

C'est ainsi que M. Ed. Winsall, Directeur du Bureau des Secours de la Ligue et MM. J. Montant et Th. Pigot, du même Bureau, ont représenté le Secrétariat de la Ligue à plusieurs réunions ayant pour but d'examiner certains problèmes urgents relatifs au transport routier en Europe.

Le Prof. L. Ledermann et le Dr Z.S. Hantchef, d'autre part, représentèrent la Ligue à des réunions étudiant des questions de prévention d'accidents et secours sur route.

Dans son rapport final, le Comité des Transports intérieurs de la CEE a recommandé notamment de consulter la Ligue et la Commission internationale permanente de Secours sur Route (CIPSER) - dont le Bureau d'Hygiène de la Ligue assume le secrétariat - pour des questions relatives à la prévention des accidents et aux premiers secours sur route.

Relations avec d'autres organisations internationales gouvernementales.

Union internationale de Secours (U.I.S.)

Etant membre à titre de conseil du Comité Exécutif de l'U.I.S., la Ligue a été représentée par son Sous-Secrétaire Général, M. G. Milson, le Prof. L. Ledermann, Chargé des relations avec les organisations internationales, et M. Ed. Winsall, Directeur du Bureau des Secours, au IV^e Conseil Général de l'U.I.S. qui s'est tenu en novembre 1947 à Genève.

IX^e Conférence panaméricaine pour la Protection de l'Enfance

La Ligue a été représentée à cette Conférence par le Dr. Pedro J. Alvarez, de la Croix-Rouge vénézuélienne. (Caracas, janvier 1948).

Bureau international de l'Education

Des rapports d'ordre technique existent entre ce Bureau et le Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue.

Relations avec des organisations internationales
non gouvernementales

Conférence des Organisations internationales non gouvernementales (convoquée sous les auspices du Département de l'Information publique des Nations Unies).

La Ligue a été représentée par MM. G.R. More et Melvin A. Glasser, de la Croix-Rouge américaine, à la première session (Lake Success, février 1947), par le Major-Général B.W. Browne, C.B., D.S.O., M.C., de la Croix-Rouge canadienne, à la seconde session (Lake Success, septembre 1947) et par le Prof. L. Ledermann et Mlle. Yvonne Hentsch, du Secrétariat de la Ligue, à la troisième session (Genève, mai 1948) de cette Conférence.

Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies.

La Ligue a été représentée par Madame Zdenka Havrankova, Vice-Présidente de la Croix-Rouge tchécoslovaque, à l'assemblée annuelle de cette organisation. (Mariánské Lázně, Tchécoslovaquie, août 1947).

Union Mondiale des Organisations pour la Paix.

Cette organisation a pris l'initiative d'entrer en contact avec la Ligue, appréciant l'importance de la Croix-Rouge dans la lutte pour le maintien de la paix.

La Ligue s'est fait représenter par des observateurs aux réunions convoquées par cette organisation à Genève en 1948.

Ligue internationale pour l'Arbitrage

Des rapports ont été établis entre la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et cette organisation dont le but est l'établissement d'une paix juste par le moyen de l'arbitrage.

Conseil international de Chrétiens et de Juifs

La Ligue a établi des contacts avec cette organisation qui se propose de cultiver des liens de confraternité entre les religions et les groupes sociaux à l'intérieur des pays ainsi que sur le plan international.

Conseil international des Femmes

La Ligue ayant été invitée à se faire représenter à la première réunion d'après-guerre du Conseil qui se tint à Philadelphie en septembre 1947, elle y a délégué Miss Gertrud Calhoun et Mrs Walter Irish, de la Croix-Rouge américaine.

Conseil international des Infirmières

Des rapports techniques étroits existent entre ce Conseil et le Bureau des Infirmières et du Service social de la Ligue.

Ayant été invitée à se faire représenter au 9^e Congrès quadriennal du Conseil qui eut lieu en mai 1947 à Atlantic-City, la Ligue y a délégué Mlle Yvonne Hentsch, directrice de son Bureau des Infirmières et du Service social. Mlle Hentsch présenta à cette réunion un travail traitant de "L'influence de la Croix-Rouge sur la profession d'infirmière".

Conférence internationale du Service social

La Ligue ayant été invitée à se faire représenter aux réunions successives de cette Conférence, Mlle Y. Hentsch l'a représentée à celle de Bruxelles en août 1946; M. L.W. Gower, représentant du Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue et M. Ch. A. Schusselé, directeur-adjoint du Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse, à celle de Paris en février 1947; le Prof. L. Ledermann, du Secrétariat de la Ligue et Miss Schokking, directrice du Bureau du Service social de la Croix-Rouge néerlandaise, à la session de Scheveningen (Pays-Bas) en septembre 1947; et Mme Gillet, de la Croix-Rouge française, à la réunion d'Atlantic-City en avril 1948.

Des rapports détaillés sur ces conférences ont été envoyés aux Sociétés membres.

Union internationale pour la Protection de l'Enfance

Le Secrétariat de la Ligue a été représenté par M. Ch. A. Schusselé à la conférence de cette organisation qui s'est tenue à Paris en septembre 1947, en vue d'étudier les méthodes de secours aux enfants.

Union internationale contre le Pêril vénérien

La Ligue, une des fondatrices de l'Union, ayant été invitée à se faire représenter aux réunions de cette organisation, M. le Dr. Z.S. Hantchef, directeur a.i. du Bureau d'Hygiène, a assumé cette représentation à la session de Paris (octobre 1947) et à La Haye (mars-avril 1948.)

Union internationale contre la Tuberculose

Des rapports existent entre la Ligue et cette Union, de même qu'un échange de documentation et de publications.

Union internationale contre le Cancer

Des relations ont été poursuivies avec cette organisation en vue d'informer les Sociétés membres des meilleurs moyens de propagande scientifiques contre le cancer.

Fédération abolitionniste internationale

La Ligue ayant été invitée à se faire représenter à la conférence de cette organisation qui eut lieu en septembre 1947 à Bruxelles, le Prof. Spehl, de la Croix-Rouge de Belgique, a assumé cette représentation.

Fédération internationale contre l'Alcoolisme

Le Secrétariat de la Ligue a été représenté par M. Max Arnold, Président de la Section de Lucerne de la Croix-Rouge suisse, au XXIII^e Congrès international contre l'Alcoolisme qui eut lieu à Lucerne en juillet 1948.

Congrès international de pédiatrie (New-York, juillet 1947)

La Ligue a été représentée par la Croix-Rouge américaine à ce Congrès.

Congrès international de la Malaria et de la Médecine tropicale

La Ligue ayant été invitée à se faire représenter à ce Congrès, le Dr. E.L. Stebbins et le Dr. G. Foard McGinnes ont assumé cette représentation.

Chambre de Commerce internationale

Le Bureau d'Hygiène de la Ligue, assumant le Secrétariat de la Commission internationale permanente de Secours sur Route, a été invité à se faire représenter à une réunion d'organisations internationales privées s'intéressant aux problèmes routiers, qui s'est tenue à Paris en mars 1948. M. le Dr. Z.S. Hantchef, directeur a.i. de ce Bureau, a représenté la Ligue.

Rapports de la Ligue avec les organisations internationales non gouvernementales membres du Conseil international temporaire pour le Relèvement de l'Education (TICER)

Etant, comme on l'a vu, membre de ce Conseil, la Ligue a établi des contacts avec les organisations membres de TICER.

Les organisations membres de TICER sont les suivantes:

Comité Mondial des Quakers
Conférence internationale du Service social
Conseil international des Femmes
Fédération internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel
Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs
Fédération Internationale des Femmes diplômées de l'Université
Fédération Internationale des Organisations de Correspondance et d'Echange Scolaire
Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques
Union Internationale de Protection de l'Enfance
Fédération Internationale pour les Auberges de la Jeunesse
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge
Service Civil International
Union O.E.S.

Union ORT
Alliance Universelle des Associations Chrétiennes de Jeunes Gens
Conseil Oecuménique des Eglises
Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique
Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies
Congrès Juif Mondial
Fonds Mondial de Secours aux Etudiants
Alliance Universelle des Associations Chrétiennes de Jeunes Filles

Membres reçus à la réunion de mars 1948:

Union Catholique Internationale de Service Social
Alliance internationale des Femmes
Comité international pour le Placement des Réfugiés intellectuels